



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4841

Garantie sollicitée à hauteur de 50% par le GIP Maison de la Veille Sociale pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 170 000,00 euros relatif à une opération de travaux d'extension de locaux appartenant à la Ville de Lyon située 246, rue Duguesclin à Lyon 3e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4841 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 50% PAR LE GIP MAISON DE LA VEILLE SOCIALE POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 170 000,00 EUROS RELATIF A UNE OPERATION DE TRAVAUX D'EXTENSION DE LOCAUX APPARTENANT A LA VILLE DE LYON SITUEE 246, RUE DUGUESCLIN A LYON 3E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 23 novembre 2018, le Directeur du GIP Maison de la veille sociale, sise 246, rue Duguesclin à Lyon 3^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 50 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 170 000,00 € à contracter auprès du Crédit Coopératif.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de travaux d'extension de locaux appartenant à la Ville de Lyon située 246, rue Duguesclin à Lyon 3^e.

Le GIP Maison de la veille sociale a autorisé le Directeur à contracter ces prêts au cours de la séance de son conseil d'administration du 19 avril 2018.

Vu l'article L. 2252-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la séance du conseil d'administration du 19 avril 2018 du GIP Maison de la veille sociale ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La Ville de Lyon accorde sa garantie au GIP Maison de la veille sociale pour le remboursement à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant de 170 000,00 € à contracter auprès du Crédit Coopératif. Cet emprunt est destiné à financer une opération de travaux d'extension de locaux appartenant à la Ville de Lyon située 246, rue Duguesclin à Lyon 3^e.

- 2- Les caractéristiques de ces prêts consentis par le Crédit Coopératif sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PRÊT CLASSIQUE
Montant :	170 000 euros
Durée de la phase de préfinancement :	9 mois à partir du 13/05/2019
Date limite de préfinancement :	13/02/2020
Taux d'intérêt de la période de préfinancement:	Taux fixe de 1%
Durée de la phase d'amortissement :	7 ANS
Taux :	Taux fixe de 0,74%
Périodicité des échéances :	Trimestrielle à terme échu
Mode d'amortissement des échéances :	Progressif (échéances constantes)

- 3- La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 4- Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- 5- M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par le GIP Maison de la veille sociale auprès du Crédit Coopératif. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.
- 6- Le GIP Maison de la veille sociale s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Zorah AIT MATEN